



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 59

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de la SEM du Velay pour l'installation d'un échafaudage sur le domaine public : trottoir, dans le cadre des travaux de la futur maison partagée ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement pour cause de travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'utilisation du trottoir devant les numéros 2 et 4 Place Jean XXIII (sur toute la longueur des bâtiments) est interdite, sauf accès au cabinet des kinés, du 31 août au 16 octobre 2023 pour cause de travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les entreprises qui réalisent les travaux.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 17 août 2023

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

